

PROCÈS-VERBAL DE LA 164^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR (SPPUQTR)

**Tenue le jeudi 28 septembre 2023 à 12 h 30
Local 1012 Nérée-Beauchemin**

PRÉSENCES : 175 membres du Syndicat ont participé à la réunion.
266 membres du Syndicat se sont prévalus de leur droit de vote en ligne.

Le professeur Jean-Claude Bernatchez, vice-président aux communications et secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AG164-28-09-2023-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 163^e assemblée générale
5. Affaires budgétaires
 1. Rapport financier de l'année 2022-2023 (dépôt)
 2. Choix du cabinet comptable pour l'année 2023-2024 (vote)
6. Élection au comité exécutif du SPPUQTR
 1. Vice-présidence aux communications et secrétaire
7. Élections au comité de promotion
 1. Membre – Regroupement 1 Sciences humaines et sciences sociales
 2. Membre – Regroupement 2 Sciences pures et sciences de la santé
 3. Substitut – Regroupement 2 Sciences pures et sciences de la santé
8. Renouvellement de la convention collective
 1. État de la négociation
 2. Discussion sur des moyens de pression et un mandat de grève
 3. Dégagements pour la recherche (vote)
9. Plan d'action syndical 2023-2024 (dépôt)
10. Affaires nouvelles
11. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
12. Résultats du scrutin
13. Clôture de l'assemblée

AG164-28-09-2023-01 Ouverture de l'assemblée

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux professeur.es membres du Syndicat et les remercie de leur présence. Il rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

AG164-28-09-2023-02 Vérification du quorum

Le président du SPPUQTR confirme l'atteinte du quorum prévu aux *Statuts* (art. 12.4), soit 10 % des membres du Syndicat (45 professeur.es membres sont requis pour le quorum), et proclame le début de l'assemblée. Le nombre total de membres est de 453.

Le président explique qu'en respect des *Statuts* (art. 12.1.d), le vice-président aux communications et secrétaire du Syndicat assume la présidence de l'assemblée.

AG164-28-09-2023-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.es sur le projet d'ordre du jour acheminé dans les délais règlementaires.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 164^e assemblée générale ;
- CONSIDÉRANT que les membres ont reçu l'avis de convocation selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des *Statuts* du Syndicat;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Nadine Talbot, du Département des sciences de l'éducation, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 164^e assemblée générale du SPPUQTR du 28 septembre 2023.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG164-28-09-2023-04 Lecture et adoption de procès-verbal de la 163^e assemblée générale

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.es sur le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat qui a eu lieu le 30 mars 2023 et s'informe de la conformité du procès-verbal.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

- CONSIDÉRANT le procès-verbal de la 163^e assemblée générale du Syndicat ;
- CONSIDÉRANT que les membres ont reçu le projet de procès-verbal selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des *Statuts* du Syndicat ;
- CONSIDÉRANT l'avis des membres ;

Sur proposition de la professeure Marie-Josée Plouffe, du Département de philosophie et des arts, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu d'adopter le procès-

verbal de la 163^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 30 mars 2023.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG164-28-09-2023-05 Affaires budgétaires

La présidence d'assemblée invite le trésorier à présenter le point.

1- Rapport financier de l'année 2022-2023 (dépôt)

Le trésorier présente le rapport financier. Il précise que le comité exécutif a déjà adopté ledit rapport et qu'il s'agit d'un dépôt à l'assemblée générale.

Une professeure demande si les placements répondent aux critères ESG. Le trésorier répond que les stratégies de placement sont encadrées par la *Règle 3 régissant la gestion du Fonds de défense professionnelle du Syndicat*. Les stratégies de placement doivent concilier les objectifs financiers (rendement et volatilité) avec le respect de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les courtiers doivent procéder à une analyse de la performance ESG de la partie du FDP investie en actions ou l'équivalent.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> et les règlements du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	le dépôt des résultats financiers 2022-2023 ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu de prendre acte des résultats financiers 2022-2023 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tels que préparés par la direction du SPPUQTR et audités par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2- Choix du cabinet comptable pour l'année 2023-2024 (vote)

Le trésorier rappelle que le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L en serait à sa deuxième année en 2023-2024 pour auditer les états financiers du Syndicat.

Après la présentation du trésorier, la présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit</i> ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Diane Gagné, du Département de gestion des ressources humaines, il est résolu de désigner le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2023-2024 (2^e année).

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG164-28-09-2023-06 Élection au comité exécutif

La présidence d'assemblée demande aux membres présents d'accepter qu'elle cède pour ce point la présidence d'assemblée au président du Syndicat puisqu'elle se porte candidate à l'élection du comité exécutif.

Les professeur.es acceptent le changement de présidence d'assemblée.

1. Vice-présidence aux communications et secrétaire

La présidence d'assemblée rappelle que le collègue Jean-Claude Bernatchez a été élu par le conseil syndical pour assurer un mandat intérimaire afin de pourvoir la vacance au poste.

La présidence d'assemblée indique qu'une période de mise en candidature s'est tenue du 31 août 2023 au 14 septembre 2023.

Le professeur Jean-Claude Bernatchez, du Département de gestion des ressources humaines, appuyé par le professeur André Cyr, du Département de management, a déposé sa candidature.

La présidence d'assemblée cède la parole au candidat afin de présenter sa candidature et pour répondre aux questions des membres.

La présidence d'assemblée indique qu'un scrutin électronique sera organisé pour cette élection et qu'un comité de validation du scrutin doit être formé conformément à la *Règle 17 régissant les modes de scrutin*.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* ;
CONSIDÉRANT l'obligation de désigner un comité de validation comprenant une présidence et deux scrutateurs et scrutatrices pour la désignation des membres au comité exécutif du SPPUQTR ;

Sur proposition de la professeure Corina Borri-Anadon, du Département des sciences de l'éducation, appuyée par la professeure Esther Lévesque, du Département des sciences de l'environnement, il est résolu de désigner la professeure Marie-Josée Plouffe, du Département de philosophie et des arts, à titre de présidence du comité de validation et les professeures

Mariane Gazaille, du Département des langues modernes et de traduction, et Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, à titre de scrutatrices.

La présidence d'assemblée indique que la période de scrutin se déroulera du 28 septembre à 17h au 3 octobre 2023 à 17h et qu'il s'agit d'un scrutin électronique comme le prévoit la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*. Les professeur.es recevront un courriel les invitant à se prononcer. Seuls les membres du Syndicat auront accès au bulletin de vote.

La vice-présidence aux communications et secrétaire reprend le titre de présidence d'assemblée en remerciant son collègue.

AG164-28-09-2023-07 Élections au comité de promotion

La présidence d'assemblée indique qu'il y a trois postes à pourvoir au comité de promotion. Elle indique qu'une période de mise en candidature s'est tenue du 31 août 2023 au 14 septembre 2023. Elle présente les candidatures reçues.

- 1. Membre – Regroupement 1 Sciences humaines et sciences sociales**
Professeur Étienne St-Jean, Département de management
Candidature appuyée par le professeur Thang Le Dinh, Département de marketing et systèmes d'information

- 2. Membre – Regroupement 2 Sciences pures et sciences de la santé**
Professeur Michel Cyr, Département de biologie médicale
Candidature appuyée par la professeure Céline Van Themsche, Département de biologie médicale

Professeur Christian Linard, Département de chiropratique
Candidature appuyée par la professeure Julie O'Shaughnessy, Département de chiropratique

- 3. Substitut – Regroupement 2 Sciences pures et sciences de la santé**
Professeure Julie-Marthe Grenier, Département de chiropratique
Candidature appuyée par la professeure Danica Brousseau, Département de chiropratique

La présidence d'assemblée invite les candidat.es à se présenter et à répondre aux questions des membres.

La présidence d'assemblée rappelle que la période de scrutin se déroulera du 28 septembre à 17h au 3 octobre 2023 à 17h et qu'il s'agit d'un scrutin électronique comme le prévoit la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*. Les professeur.es recevront un courriel les invitant à se prononcer. Seuls les membres du Syndicat auront accès au bulletin de vote.

AG164-28-09-2023-08 Renouvellement de la convention collective

La présidence d'assemblée invite les membres du comité de négociation à présenter le point.

1. État de la négociation

La VPRT présente l'état de la situation après 26 séances de négociation. L'employeur s'était montré ouvert, au début de la négociation, aux demandes syndicales. Avec le temps, il a mis ses conditions sur les thèmes discutés. Les discussions se poursuivent sur la majorité des demandes. Environ les deux tiers des demandes des deux parties ont fait l'objet de discussion et le tiers des demandes du syndicat ont été acceptés jusqu'à maintenant. La VPRT pose en exemple qu'une demande a été négociée durant quatre séances de négociations.

Devant la constatation de la lente évolution de la négociation, la VPRT indique que le comité de négo se réserve la possibilité de demander au comité exécutif de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour doter le Syndicat d'un mandat de grève à appliquer au moment jugé opportun.

Les professeur.es tiennent à remercier le comité de négo pour le travail accompli et pour la présentation de l'état de la négociation.

2. Discussion sur des moyens de pression et un mandat de grève

La VPRT indique que les professeur.es doivent entamer des actions pour augmenter la pression sur l'Employeur.

Les professeur.es discutent des moyens de pression à mettre en place avant un vote de grève. Les professeur.es souhaitent recevoir un argumentaire pour différents points et un état de la négociation sur une base régulière. Des actions de mobilisations (rassemblements, marches, haies d'honneur pour l'accueil des comités de négo avant les séances) sont proposées.

3. Dégagements pour la recherche (vote)

La VPRT présente l'article 10.25 a) de la convention collective et la demande syndicale concernant le soutien à la recherche. La VPRT présente la proposition faite par l'Employeur sur l'instauration d'un projet-pilote sur les crédits de subventions. Ce projet-pilote répondrait partiellement à une demande syndicale (dégagement automatique pour les détenteurs de subventions de recherche), et annulerait par ailleurs deux demandes syndicales (augmentation du nombre de dégagements et préservation des dégagements pour les centres et instituts).

La VPRT indique que le comité de négo veut s'assurer de bien représenter les attentes des professeur.es en cette matière. Un vote, via un scrutin électronique, permettrait au comité de négociation de sonder l'intérêt des professeur.es à adopter la formule de crédits de subvention proposée par l'Employeur, puisque le cahier de demandes du Syndicat n'a pas prévu ce changement majeur dans le soutien à la recherche.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 17 régissant les modes de scrutin</i> ;
CONSIDÉRANT	la négociation pour le renouvellement de la convention collective du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT	le cahier de demandes du SPPUQTR ;

CONSIDÉRANT l'enjeu du soutien à la recherche ;
CONSIDÉRANT le calendrier des séances de conciliations ;

Sur proposition du comité de négo, appuyée par (...), il est résolu de tenir un scrutin électronique auprès des membres du SPPUQTR portant sur la poursuite des négociations en lien avec le projet de crédits de subvention. Le scrutin électronique se déroulera du jeudi 28 septembre 2023 à 17h au samedi 30 septembre 2023 à 17h.

Une proposition incidente est soumise par une professeure.

La présidence d'assemblée cède la parole à la professeure.

La professeure demande à retirer la proposition principale puisque la question divise le corps professoral et qu'un débat n'a pas eu lieu sur la proposition de l'Employeur avec les professeur.es ou encore avec le conseil syndical.

Le secrétaire d'assemblée rappelle les règles de procédure des assemblées délibérantes. Il indique que la proposition principale n'a pas été appuyée et qu'en tel cas, elle ne peut être traitée comme une proposition.

La professeure est satisfaite des explications.

La présidence d'assemblée demande si un.e professeur.e appuie la proposition principale.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'appui à la proposition principale, la présidence d'assemblée retire la proposition principale.

Les professeur.es appellent le comité de négo à poursuivre les négociations dans les paramètres de l'actuelle convention collective et dénoncent la stratégie utilisée par l'Employeur pour diviser le corps professoral avec cette proposition de projet-pilote. Il est rappelé que le rôle du Syndicat est d'assurer l'équité, la liberté et la collégialité des professeur.es.

AG164-28-09-2023-09 Plan d'action syndical 2023-2024 (dépôt)

La présidence d'assemblée présente le plan d'action syndical 2023-2024 adopté par le conseil syndical à sa réunion du 14 septembre 2023, tout en signalant qu'il s'agit d'un dépôt.

Action prioritaire du comité exécutif

- convenir d'une entente en vue d'établir une nouvelle convention collective

Principes à poursuivre

- Valoriser la saine gouvernance
- Soutenir les professeur.es provenant de programmes ou de départements sans direction
- Favoriser une relève au comité exécutif

Relations de travail

- Négocier une nouvelle convention collective
- Informer les professeur.es des changements apportés dans la nouvelle convention collective

Affaires universitaires

- Organiser des rencontres préparatoires aux réunions du conseil d'administration et de la commission des études de l'UQTR et expédier aux délégué.es et aux directions de département l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration et de la commission des études de l'UQTR
- Assurer un suivi de la définition des heures de laboratoire créditées pour les LAC
- Assurer un suivi sur les dégagements pour les directions académiques
- Étudier la reconnaissance des tâches atypiques
- Étudier les problématiques de la formation à distance
- Faire le point sur les programmes courts
- Travailler avec le comité des affaires universitaires sur divers sujets ponctuels
- Promotion 2024
 - Revoir les critères, méthodes et modalités de promotion des professeur.es
 - Organiser une rencontre visant la préparation d'un dossier de promotion

Services à la collectivité

- Organiser un dîner pour la rentrée
- Intégrer les nouveaux et nouvelles professeur.es
- Souligner les professeur.es qui se démarquent au cours de l'année (reconnaissance et engagement)
- Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité
- Réfléchir sur les critères à faire respecter pour la désignation d'un.e élève ou d'un.e étudiant.e (bourses écoles secondaires et bourses collèges)
- Mise à jour de la page « Nouveaux professeurs » du site Internet
- Tenir deux activités « 5 à 7 » à la suite des réunions du conseil syndical des mois de décembre et d'avril
- Courtes activités le midi (tire sur neige, café aux « cubes », etc.)
- Organiser une rencontre d'information avec les nouveaux et nouvelles délégué.es du conseil syndical avant la première réunion d'août 2023

Secrétariat

- Superviser le déploiement des outils de communication
 - Animer le site Internet
 - Développer le livrable du bulletin d'information *L'œil ouvert*
 - Stimuler la réflexion et animer des débats sur la vie universitaire
- Organiser un comité de soutien et de communication pour la négociation de la convention collective
- Analyser les moyens de communication du Syndicat afin d'identifier les meilleurs stratégies et outils à adopter
- Revoir les *Statuts* du Syndicat

Trésorerie

- Participer aux discussions du CIRRAC entourant la renégociation des assurances collectives

Représentation

- Poursuivre les activités de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR
- Maintenir l'implication du Syndicat au sein des organismes de représentation nationale des professeur.es d'université (FQPPU et CLIUQ)
- Participer au Forum des partenaires
- Favoriser et développer des collaborations avec l'AGE UQTR

À la fin de la présentation, la présidence d'assemblée invite les membres à adresser leurs questions aux membres du comité exécutif.

Une professeure tient à remercier le comité exécutif pour ce plan d'action, le tout en considérant la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

AG164-28-09-2023-10 Affaires nouvelles

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

AG164-28-09-2023-11 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin

La présidence d'assemblée rappelle qu'en raison de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*, la constatation des résultats aura lieu mardi 3 octobre 2023 à compter de 17 h.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution :

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 17 régissant les modes de scrutin</i> ;
CONSIDÉRANT	la période de scrutin électronique du 28 septembre 2023 à 17 h jusqu'au mardi 3 octobre 2023 à 17 h ;
CONSIDÉRANT	le dévoilement des résultats du scrutin le 3 octobre 2023 à 17 h ;

Sur proposition du professeur Sylvain Sirois, du Département de psychologie, appuyée par le professeur François Labelle, du Département de management, il est résolu d'ajourner l'assemblée générale du SPPUQTR du 28 septembre 2023 jusqu'au 3 octobre 2023 à 17 h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée déclare l'ajournement de l'assemblée générale du Syndicat à 15 h 34.

AG164-28-09-2023-11 Résultats du scrutin

Le mardi 3 octobre 2023 à 17h, les membres du comité de validation, la professeure Marie-Josée Plouffe, du Département de philosophie et des arts, à titre de présidente, et les professeures Mariane Gazaille, du Département des langues modernes et de traduction, et Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, à titre de scrutatrices, ont procédé à la constatation des résultats et annoncent que 266 professeur.es membres du Syndicat se sont prévalu.es de leur droit de vote.

Selon la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* du Syndicat :

- e. Le quorum pour les scrutins relevant de l'assemblée générale du Syndicat est de 25 % des membres du Syndicat.

Comité exécutif

Vice-présidence aux communications et secrétaire

Professeur Jean-Claude Bernatchez, Département de gestion des ressources humaines

Pour : 82,3 % (191) - élu

Contre : 17,7 % (41)

Comité de promotion

Représentant du Syndicat - Regroupement 1 - sciences humaines et sciences sociales

Professeur Étienne St-Jean, Département de management

Pour : 94,9 % (242) - élu

Contre : 5,1 % (13)

Représentant du Syndicat - Regroupement 2 - sciences pures et sciences de la santé

Professeur Michel Cyr, Département de biologie médicale

Pour : 86,7 % (196) - élu

Professeur Christian Linard, Département de chiropratique

Pour : 13,3 % (30)

Représentante substitut du Syndicat - Regroupement 2 - sciences pures et sciences de la santé

Professeure Julie-Marthe Grenier, Département de chiropratique

Pour : 95,3 % (222) - élue

Contre : 4,7 % (11)

Le taux de participation est de 58 %, soit 266 membres votants sur 455 membres au Syndicat.

AG164-28-09-2023-12 Clôture de l'assemblée

Après la constatation des résultats le mardi 3 octobre 2023 à 17h, la séance est formellement close.

Présidence d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

Jean-Claude Bernatchez

François Landry

Vice-président aux communications
et Secrétaire du Syndicat

Conseiller aux affaires universitaires